

ÉNERGIE

L'UFC-Que Choisir craint une "hausse massive" des tarifs de l'électricité

L'UFC-Que Choisir a dénoncé hier la réforme du marché de l'électricité en France à compter de 2026 qui va mécaniquement entraîner une "hausse massive" des tarifs de l'électricité "au détriment des consommateurs". Ce calcul est "biaisé", a réagi Bercy.

L'association estime que le mécanisme retenu par le gouvernement dans la loi de finances pour remplacer le système actuel, qui s'éteint le 31 décembre 2025, va conduire à "faire payer aux Français leur électricité au prix fort".

"Cette réforme, négociée en catimini entre le gouvernement et EDF, va mécaniquement entraîner une hausse massive des tarifs de l'électricité, au détriment des consommateurs", affirme l'UFC-Que Choisir.

Cela se traduirait par un alourdissement de la facture, "en moyenne 19 % de plus, soit jusqu'à 250 euros supplémentaires par an pour un foyer moyen" si la réforme s'appliquait dès cette année.



L'UFC-Que Choisir prévoit une hausse annuelle de la facture de 19 % pour un foyer moyen. / ILLUSTRATION VALÉRIE FARINE

L'UFC-Que Choisir justifie de baser son évaluation sur l'année 2025 par les incertitudes sur les paramètres qui seront pris en compte pour déterminer le niveau des tarifs réglementés de vente d'électricité (TRV) en 2026 et notamment les prix qui seront constatés d'ici à la fin de l'année sur les marchés de gros.

À titre d'illustration, un ménage au tarif réglementé consommant 6 000 kWh d'électricité par an aurait eu une facture annuelle 17 % supérieure à celle basée sur les prix aujourd'hui

effectivement pratiqués, ce qui représente un surcoût de 233 euros. L'association déplore aussi qu'en dépit de l'engagement du gouvernement de redistribuer aux ménages une partie des profits d'EDF, celle-ci "sera très limitée". "Seule une petite fraction de la consommation des ménages sera concernée", estime-t-elle.

Des simulations faussées selon Bercy

Bercy a rejeté ces conclusions en estimant que "le calcul ainsi réalisé est biaisé" car l'étude

publiée par l'UFC-Que Choisir propose un calcul associant des données actuelles à un mécanisme qui n'entrera en vigueur qu'en 2026, sans tenir compte d'autres paramètres.

Selon Bercy, les simulations réalisées montrent que "le reversement au consommateur prévu par la loi de finances pour 2025 conduit à un niveau des TRV au 1^{er} janvier 2026 quasi-identique au niveau actuel".

Pour l'UFC-Que Choisir, une des grandes différences entre cette nouvelle régulation et celle encore appliquée cette année concerne la façon de calculer les coûts de l'approvisionnement en électricité.

Aujourd'hui, une partie de l'approvisionnement est assuré via un mécanisme appelé Arenh (Accès régulé à l'électricité nucléaire historique), qui constitue la part de l'approvisionnement en lien avec les coûts de la production nucléaire d'EDF.

"Désormais, l'approvisionnement passera totalement par le marché", résume l'association.

Pour Bercy, "l'approvisionnement lissé sur deux ans permet d'amortir les fluctuations du marché et participe à l'objectif général de stabilité des prix".